

“ Tout ce qui n'est pas interdit est possible du moment que la sécurité physique et mentale des participants est assurée. ”
(francis labreuche)

La prise en compte du cadre réglementaire

Contrairement aux idées reçues, la réglementation n'est pas contraignante au point d'être discriminante. Elle renvoie, toutefois, à une obligation de moyens de la part de l'organisateur. De nombreux types de séjours sont ainsi possibles, en fonction de la compétence de l'équipe d'animation et d'un projet pédagogique défini.

Cadre général de l'encadrement sportif

Art L.212-1 du code du sport (obligation de qualification).
Art L.212-11 du code du sport (obligation de déclaration d'éducateur sportif).
Art R.322-1 du code du sport (obligation de déclaration d'établissement sportif).

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives (APS) en ACM

Décret n° 2011-1136 du 20 septembre 2011 portant modification de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.
Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.
Annexe 13 et 22 de l'arrêté du 25 avril 2012 ci-dessus référencé (activité randonnée pédestre et VTT).

Hébergement et hygiène alimentaire

Arrêté interministériel du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social.
Instruction n°02-124 JS du 9 juillet 2002 : Hygiène alimentaire dans les accueils collectifs de mineurs et Annexe sur les recommandations concernant les conditions d'hygiène applicable à la préparation des repas dans le cadre des séjours de vacances de mineurs en camp fixe ou en camp itinérant.

Pour en savoir + :

- Annexes 7** : cadre réglementaire (encadrement, hygiène, hébergement)
- 7a** : Cadre réglementaire - hygiène et hébergement
- 7b** : Cadre réglementaire - encadrement de l'activité randonnée pédestre - arrêté du 25 avril 2012 - annexe 13
- 7c** : Cadre réglementaire - encadrement de l'activité VTT - arrêté du 25 avril 2012 - annexe 22



Liens

- **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**
rubrique sports de nature
rhone-alpes.drjcs.gov.fr/-Sports-de-nature-.html
- **Pôle Ressource National Sports de Nature (PRNSN)**
rubrique valeurs éducatives
sportsdenature.gov.fr/fr/page.cfm?id=134&cat=55
- **ENOS Expérience** outil de recueil et de partage d'expériences
« sports de nature »
sportsdenature.gov.fr/fr/actualite.cfm?id=1029
- **Réseau école et nature - Groupe « sortir »**
reseauecoleetnature.org/rencontres-eduquer-dans-la-nature-une-pratique-en-danger/sortir.html
- **Professionnels des sports de nature**
Syndicat des Accompagnateurs en montagne (AeM) lesaem.org/
Syndicat des Moniteurs de Cyclisme Français moniteurcycliste.com/

Contacts Savoie

- **DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)**
Référént départemental des sports de nature
nathalie.berger@savoie.gouv.fr
Référént accueil collectif de mineur
christine.bonenfant@savoie.gouv.fr
Référént réglementation des activités physiques et sportives
ludmilla.ridoim@savoie.gouv.fr
Réseau d'aide et de conseil aux associations Savoyardes
ddcspp@savoie.gouv.fr
- **Mouvement sportif**
Comité Départemental Olympique et Sportif de Savoie (CDOSS)
savoie.franceolympique.com/accueil.php
Comité de Savoie - Course d'orientation
sites.google.com/site/cdco73/home
Comité de Savoie - Randonnée pédestre savoie.ffrandonnee.fr
- **Structures professionnelles**
Liste des structures AeM : lesaem.org/dyn/recherche/index.php
Liste des écoles agréées « moniteur de cyclisme français » : moniteurcycliste.com/index.php?option=com_content&view=article&id=128&Itemid=108
- **Education nationale**
Inspection académique ac-grenoble.fr/ia73/spip/
UNSS unss.org/regions/grenoble/73-savoie/
- **Parc Naturel Régional du massif des Bauges** parcdesbauges.com/
- **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) « Savoie Vivante »**
outils, formation, accompagnement de projets : savoievivante-cpie.org/
- **Réseau école et nature Savoie**
reseauecoleetnature.org/taxonomy/term/630
- **Réseau départemental EEDD - GRAINE Rhône-Alpes**
graine-rhone-alpes.org/
- **FRAPNA Savoie** frapna-savoie.org

Bibliographie et textes réglementaires

Textes réglementaires

- **Arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène alimentaire dans les séjours de vacances sous tente**
- **Arrêté du 25 avril 2012, portant sur les conditions particulières d'encadrement et de pratique des Activités Physiques et Sportives se déroulant en ACM**
circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/06/cir_35407.pdf
- **Instruction du n° 02-124 du 9 juillet 2002, relative à l'hygiène alimentaire dans les séjours de vacances sous tente**
- **Instruction n° 03-020 du 23 janvier 2003 relatives aux mini-séjours et camping et ses annexes**
- **Circulaire du 23 septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans le champ JEPVA**
circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/10/cir_31926.pdf
- **Stratégie nationale du développement durable 2010-2013**
developpement-durable.gouv.fr/-Strategie-nationale-de,3900-.html

Bibliographie

- **Guide des séjours sportifs** - 2009 - Editions WEKA
- **Mémento ACM 2012** - DDCSPP - SJSVA Savoie
[savoie.pref.gouv.fr/Media/Files/Memento-ACM/\(language\)/fre-FR](http://savoie.pref.gouv.fr/Media/Files/Memento-ACM/(language)/fre-FR)
- **Sortir ! Dans la nature avec un groupe - tome 1** - sortie journée, bivouac et mini-camp / Groupe Sortir - Editions Ecologiste de l'Euzière, 2012.
- **Catalogue et fiches pédagogiques du réseau « école et nature »**
reseauecoleetnature.org/publications
- **Itinérance, du tour aux détours** / Libéra Berthelot et Jean Corneloup - Editions Fournel (du), octobre 2008.
Un mot « bricolé », presque tombé dans le sens commun, mais toujours ambigu, fuyant, contesté parfois, qui convient finalement plutôt bien à des pratiques de l'entre-deux et de l'interstice, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, légitimes ou transgressives, médiatisées ou underground
revue-espaces.com/librairie/7380/itinérance-tour-détours-figure-contemporaine-pratiques-recreatives-nature.html
- **Camper autrement en respectant la nature** - juin 2010 - Editions Presse d'Ile-de-France - Carnet habiter autrement la planète.
- **Cuisiner nature, recettes et activités pour manger autrement** - novembre 2011 - Editions Presse d'Ile-de-France - Carnet habiter autrement la planète.
Ces carnets livrent des pistes pratiques, proposent des activités et des astuces pour habiter autrement la planète, pour manger mieux et se déplacer autrement. Editions Presse d'Ile-de-France presses-idf.fr



DRJCS
Rhône-Alpes
245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03

www.rhone-alpes.drjcs.gov.fr

Annexes
Annexe 1 : Le matériel et l'équipement pour la randonnée itinérante
Annexe 2 : Recommandations pour l'encadrement de sorties VTT
Annexe 3 : De l'orientation vers la course d'orientation
Annexe 4 : L'encadrement des APS : VTT et randonnée pédestre
Annexe 5 : Comment intégrer l'itinérance dans le projet pédagogique ?
Annexe 6 : Habitats nomades
Annexe 7 : Cadre réglementaire (hygiène, hébergement, encadrement)

De l'orientation à l'itinérance, comment construire son projet en Accueil Collectif de Mineurs ?

L'itinérance, c'est quoi ?

Le goût de l'itinérance suscite souvent une certaine émulation chez les jeunes. Synonyme **d'aventure**, l'itinérance permet de se projeter dans un monde qui **s'éloigne du quotidien**.

Eric Bouchet dans « Itinérance, du Tour aux détours » émet l'hypothèse que notre goût de l'itinérance viendrait du mode de vie passé du genre humain : le nomadisme. Il précise qu'aujourd'hui, il ne s'agit plus de l'itinérance classique qui consistait en un cheminement de refuge en refuge mais d'une itinérance ayant des formes nouvelles. Par défaut, l'homme, qui aujourd'hui est à la fois sédentaire et mobile a remplacé l'itinérance par le voyage. Les innovations en matière d'itinérance sont autant de voies à explorer pour la mise en place de projets pédagogiques avec les jeunes. **Itinérance de découverte, itinérance ludique ou thématique ; à chacun son itinérance, à chacun son rythme.**

Le principe de l'itinérance est de **se déplacer d'un point à un autre, sans distance minimum, avec un but précis et un objectif qui ne soit pas la simple contemplation** (itinérance plus « traditionnelle »). Suivre un itinéraire « fil rouge », chercher un trésor, aller d'indice en indice pour résoudre une énigme, suivre les indications de son téléphone portable, de son road book, rejoindre un lieu de bivouac entre amis, aller faire un feu de camp en montagne... les modes d'itinérance se conjuguent à l'infini.

L'itinérance, pourquoi ?

A chaque âge son itinérance...

Si ces modes sont infinis, ils correspondent à chaque personnalité et peuvent répondre aux besoins de chaque moment de notre vie.

Avant 6 ans, l'enfant a **soif de découverte**. Observer, toucher, fouiner l'animent. L'immersion dans des milieux de plus en plus inconnus et lointains (du fin fond de la cour, à l'extérieur du centre d'accueil) en quittant son milieu de proximité contribue à **éveiller ses sens**. L'« ailleurs qu'ici » existe et peut faire peur. Aller à la découverte de ce dernier, l'aide à se construire de **nouveaux repères**. Et, là-bas, il est possible de s'y rendre à pied, à vélo, à raquettes, à ski ou même en luge.

Quand il grandit, **entre 6 et 10 ans**, l'enfant est **avide d'action**. Il n'est plus, simplement contemplatif. Ses **observations** ont un **objectif expérimental** voire scientifique. L'itinérance peut permettre, au fil d'un cheminement, de découvrir des nouveaux lieux



et de les comparer les uns avec les autres (la forêt, la clairière, le champ, la vigne, le chalet, la ferme...). L'itinérance peut commencer à impliquer un éloignement plus important donc une nécessité d'**anticipation** et de prévoyance. Par exemple, préparer sa tenue et son sac de façon adaptée aux conditions et à la durée du parcours fait partie des premiers apprentissages que peut faire l'enfant au regard de sa **sécurité**.

L'étape suivante, **entre 11 et 14 ans**, consiste pour l'adolescent, à élargir encore le champ de ses découvertes : plus loin, pendant plus de temps. Ces nouvelles dimensions lui apporteront, au fil des expériences, plus **d'autonomie** au regard de sa **sécurité** (s'orienter) mais aussi de celle des autres (entraide). L'itinérance permet de **vivre ensemble** dans des conditions un peu particulières, elle offre l'occasion de se préoccuper de soi et des autres. Avancer en fonction des rythmes du plus lent et l'accepter, mais aussi soutenir les baisses de forme des autres, sont des apprentissages obligatoires. L'itinérance permet de se réaliser autrement que dans l'effort et apprend à prendre **conscience de ses limites et de celle de son corps**.

En **fin d'adolescence**, l'itinérance permet à l'adolescent de construire de vrais **projets d'envergure**. Alors qu'il souhaite atteindre l'autonomie voire **l'indépendance**, l'organisation de séjours itinérants dont il est l'acteur (choix du parcours, orientation, préparation du bivouac, choix des hébergements, préparation d'un sac pour plusieurs jours, ravitaillement...) est enrichissante et **valorisante**. L'itinérance encadrée sera déterminante pour sa pratique autonome, entre amis, répondant à ses aspirations : **s'évader, concevoir, partager, se rebeller...**

Autrement dit...

Tout individu, afin d'être libre de pouvoir faire des choix, doit être en mesure de connaître différentes alternatives. Aller à la découverte de l'inconnu permet d'augmenter son panel d'alternatives. Les plus-values de cette découverte sont la maîtrise et la « non appréhension » de cet inconnu.

Enfin, pour être en mesure de dire que l'herbe est plus verte ailleurs, il faut l'avoir observée... ainsi, la découverte de lieux nouveaux, souvent accessibles moins facilement, favorise la diversité des connaissances et, par conséquent, **l'ouverture d'esprit et le regard critique**.

Tout ceci peut être vrai pour beaucoup de domaines, à cette spécificité près, que l'itinérance permet de se déplacer de lieu en lieu et donc de **découvrir ce qui entoure les individus**, à savoir, leur environnement, notion polysémique très actuelle.



L'itinérance, comment ?

L'intégration dans les projets éducatif et pédagogique

Organiser un séjour en itinérance pour des mineurs est un acte éducatif. Anticiper, adapter, écouter et gérer la fatigue sont les facteurs incontournables pour réussir son séjour. Outre les capacités d'organisation indispensables, l'équipe pédagogique doit construire sa démarche pour « donner envie » !

Pour mener à bien son projet, le directeur du séjour analyse au préalable les critères pédagogiques, réglementaires et logistiques qui vont, soit contraindre, soit au contraire, motiver le projet ; puis il identifie les leviers d'action en prenant appui sur des personnes ressources.

Au-delà de l'information obligatoire aux responsables légaux, lorsque c'est possible, il est pertinent d'impliquer les enfants et leurs parents dès le montage du projet.

Les objectifs éducatifs poursuivis sont définis en lien avec les caractéristiques du public (origine et tranche d'âge) et de l'activité ; il est toujours préférable de favoriser la dimension ludique, surprenante de l'activité (voir chapitre « L'itinérance pourquoi ? »).

Pour en savoir + :

Annexe 6 : Habitats nomades

Annexes 7 : Cadre réglementaire (hygiène, hébergement, encadrement)

Les 3 champs éducatifs en lien avec l'activité d'itinérance :

L'AUTONOMIE... vers le contrôle de soi

Dans ses usages éducatifs, le terme « autonomie » renvoie à la capacité de l'enfant à organiser de lui-même son rapport aux lieux et aux objets, aux autres et aux savoirs. Le respect des règles de la vie collective, l'échange et la discussion avec les autres, ou encore le fait d'assumer des responsabilités... sont des éléments de l'apprentissage de l'autonomie.

Cet apprentissage présuppose trois conditions :

- La **volonté chez l'enfant de se passer de l'adulte**.
- Réciproquement la **volonté de l'animateur d'aider l'enfant à se passer de lui**, en lui offrant un espace de liberté attrayant et rassurant, ainsi que l'accès aux connaissances nécessaires à l'appréhension du milieu naturel.
- L'**acquisition de compétences**, matérielles et pratiques (lire un planning, ranger, choisir et préparer ses affaires), **intellectuelles** (comprendre et suivre les consignes, utiliser la boussole, lire une carte) et **morales** (respecter les règles et consignes pour sa propre sécurité et pour le bon fonctionnement du groupe : suivre la ligne de vie, toujours rester avec son groupe...).

LE COLLECTIF... Le trait d'union vers la solidarité

L'activité d'itinérance crée une **dépendance** entre les membres du groupe « on avance, on s'attend, on découvre, on joue, on se perd, on se découvre, on fait des rencontres, on vit... ensemble 24h/24h ». Cette vie en groupe nécessite l'apprentissage de la **coopération**, du **compromis** et le **respect du droit d'autrui**. De cet état naissent une complicité et une force. Les jeux « d'orientation » valorisent parfaitement les situations de coopération et d'entraide ; par exemple l'organisation de jeux de piste en équipe combinant les dimensions, sportive (déplacement), intellectuelle (quizz), artistique (création de tableau nature) pour que chacun soit valorisé au sein de l'équipe.

L'ENVIRONNEMENT... Vers l'écocitoyenneté

L'immersion dans le milieu naturel est le fondement de l'activité d'itinérance. Les expériences sensorielles, intellectuelles et surtout émotionnelles, permettent de remettre **la nature dans le cœur des jeunes**. L'exploration et la découverte de la faune, de la flore, de l'histoire des villages, la gestion des ressources (eau, énergie, déchets), les soirées à la belle étoile ... sont autant de supports pour développer **l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté**.

La démarche :

ÉTAPE 1 : Établir un diagnostic, pour évaluer le potentiel du projet

Ce questionnement est un préalable indispensable pour justifier l'intérêt et la faisabilité du projet au regard des spécificités de la structure d'accueil (animateurs, jeunes, moyens, lieux).

- Questionner les animateurs, les jeunes et leur famille pour connaître leurs **motivations**, leurs craintes et leurs interrogations.
- Découvrir sur place les **potentialités du site** et les **limites** : rencontrer les partenaires locaux (communes, hébergeurs, gestionnaires d'espace naturels, prestataires sportifs, office du tourisme...), imaginer les parcours, les activités, les bivouacs, les visites... et trouver le « **fil rouge** » de l'aventure.
- Etablir un premier **budget prévisionnel**.

Étape 2 : Construire et valider son projet avec l'équipe pédagogique, les professionnels, les parents et les jeunes

Le diagnostic permet de définir les contenus du projet pédagogique intégrant l'ensemble des activités retenues (VTT, orientation, visites, animations) et leur organisation. Elles ont ainsi une réelle utilité pour les mineurs et permettent l'atteinte des objectifs éducatifs notamment « **l'autonomie** », « **le collectif** » et « **l'environnement** ».

Pour en savoir + :

Annexe 1 : Le matériel et l'équipement pour la randonnée itinérante

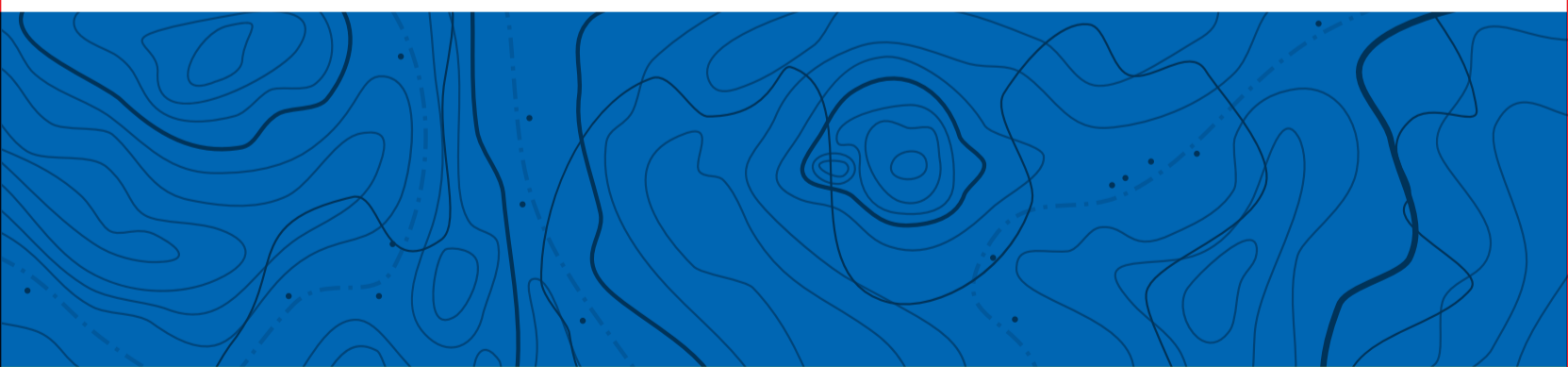
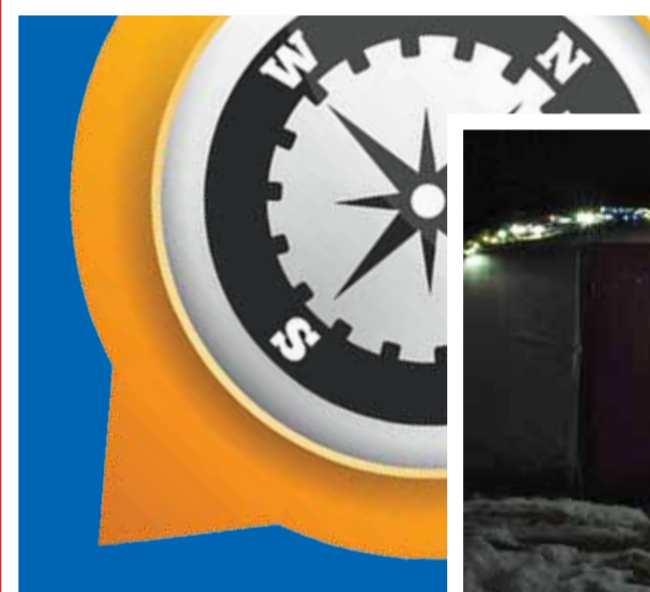
Annexe 2 : Recommandations pour l'encadrement de sorties VTT

Annexe 3 : De l'orientation vers la course d'orientation

Annexe 4 : L'encadrement des APS : VTT et randonnée pédestre

Annexe 5 : Comment intégrer l'itinérance dans le projet pédagogique ?





Le rôle du directeur et des animateurs

Le directeur met en œuvre tous les moyens (humains, financiers, matériels) nécessaires au bon déroulement du séjour et des activités. Il construit son projet collectivement et précise le rôle des membres de l'équipe pédagogique. Ses choix répondent à **l'obligation de moyens** qui lui incombe, notamment en matière de sécurité, de santé et d'hygiène. Il est en contact régulier avec le groupe itinérant et reste informé de tout problème ou changement de programme.

Lorsqu'il fait appel à un intervenant extérieur pour l'encadrement sportif, le directeur doit **IMPERATIVEMENT** demander, à ce dernier, certaines garanties :

- Si c'est un **établissement d'APS** (à savoir un travailleur indépendant ou une personne salariée d'une structure organisant la pratique sportive), le directeur doit s'assurer que ce dernier est **déclaré** auprès d'une DDCS (PP). Un récépissé de déclaration émanant de ce service doit être présenté. Celui-ci atteste du respect, par l'établissement, de normes d'hygiène et de sécurité.
- Dans le cas d'un **travailleur indépendant**, le directeur doit également, **IMPERATIVEMENT** lui demander sa **carte professionnelle**. Celle-ci garantit son honorabilité (casier judiciaire vierge), ses aptitudes physiques et psychiques à l'enseignement, sa possession d'une qualification. La présentation du diplôme ne suffit pas (l'attestation de réussite aux examens encore moins !).
- **Les déclarations d'éducateur** (possession d'une carte professionnelle) et **d'établissement sont légalement obligatoires**.

L'animateur, pour sa part, est celui qui encadre totalement ou en partie le groupe. Il fait le lien avec le directeur tout au long du séjour et tient celui-ci informé de tout changement de programme. Son rôle varie ensuite en fonction du recours ou non à un professionnel de l'activité sportive pratiquée.

L'un comme l'autre doivent agir en bon père de famille et faire preuve de bon sens.

Si l'activité est encadrée par un intervenant extérieur

L'animateur,

- Communique les caractéristiques du public accueilli (âge, nombre, expérience préalable, motivations, pathologie...).
- Définit avec le prestataire les conditions de déroulement de l'activité : itinéraires, horaires, pré-requis, contenus...
- Définit avec le prestataire le rôle qu'il peut tenir pendant la séance (aide à la conduite de groupe, surveillance...).
- Prépare en amont les enfants à l'activité, à partir d'animations intégrant l'apport de connaissances sur le milieu (scientifique, historique, observation...) et sur l'activité (vocabulaire, lecture de carte, fonctionnement d'un vélo, d'une boussole...); vu au préalable avec l'encadrant.
- Assure le suivi de l'activité, en la prolongeant par exemple par un montage vidéo, un diaporama, une exposition (peinture, tag, poèmes), une mise en scène... à destination d'autres jeunes, des parents...



Si l'activité est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique

L'animateur,

- Choisit l'itinéraire :
Adapte sa longueur et sa difficulté aux conditions physiques des enfants et aux objectifs recherchés (découverte, jeux nature ou challenge), un bon dosage entre l'effort et la détente.
L'itinéraire, en boucle peut simplifier la logistique et proposer un cadre plus rassurant ; le cheminement est plus propice à l'aventure, à la liberté, au nomadisme.
- Reconnaît le parcours au préalable et repère sur une carte les points remarquables, le parcours prévu, les itinéraires de replis en cas de mauvais temps, vérifie les réseaux « mobile » et identifie sur la carte les zones non couvertes. Il fait son « road book ».
- Vérifie et prépare le matériel nécessaire à l'activité (itinérance, vélo, raquette, orientation).
- Organise la logistique.
- Contacte les Maires des communes traversées, et les associations de chasseurs et autres gestionnaires des espaces naturels pour signaler sa présence et s'informer des éventuelles préconisations locales.
- Organise les nuitées et les repas dans des lieux adaptés aux publics accueillis (selon le cas, il favorise des sites accessibles en véhicule motorisé, pour faciliter l'acheminement des vivres, du matériel de bivouac et éventuellement pourvoir à l'évacuation d'un malade ou de l'ensemble du groupe en cas de nécessité (intempéries ou autre).
- Prévoit le matériel de secours, le matériel collectif ainsi qu'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours (il garde un téléphone spécifique pour les secours qui reste éteint, pour maintenir un bon niveau de batterie pendant toute l'itinérance).
- Prépare en amont les enfants à l'activité, à partir d'animations intégrant l'apport de connaissances sur le milieu (scientifique, historique, observation...) et sur l'activité (vocabulaire, lecture de carte, fonctionnement d'un vélo, d'une boussole...).
- Assure le suivi de l'activité, en la prolongeant par un montage vidéo, un diaporama, une exposition (peinture, tag, poèmes), une mise en scène... à destination d'autres jeunes, des parents...

